



## Licencier abusif laboratoire en arrêt maladie reçonus cpam ald

Par **phlpp826**, le **17/12/2010** à **16:30**

.Bonjour a tout ce qui m'aide moralement et aussi pour me conseillé et aux site vivastreet  
grasse a vous eu journaliste et personne qui connais les loi . j'ai eux gain de cause pour mon  
licenciement abusif mes voila les prud'homme on fait erreur sur heure travail conté 10 heure  
part semaine et nom pas conté frais avocat et ma mis en danger et celle des femme du nord  
qui faisait frottis sur matériels nettoyer réutilisé mes qui était pas stérile sus en 2006 .Tombe  
malade 2001 car vous savais j'ai était trompé part mes propre patrons médecins qui me faisait  
manipulé produit toxique et cancérigène je les sus seulement en 2010 et eu rendez-vous  
médecin du travail fin 2009 . depuis que je suis tombé malade en 2001 la cpam me mes ald  
jusque 2004 arrêt maladie .Mon médecin fait demande d'invalidité cpam refuse plusieurs  
année de demande tout jour refusé et malade en 2006 une ami me revoie me trouve changer  
et malade lui explique le travail que je faisait elle m'écoute et me dit prend avocat tu a 10 ans  
pour faire appel car le travail que je faisait n'était pas femme de ménage comme il était inscrit  
sur contrat et fiche de paix je faisait travail d'aide laboratoire sans formation et protection ets  
sans aucun vaccination fait .Cet avocat fait appel a la cpam il aurais dut faire appel aux  
prud'homme ce qui n'a pas fait moi ne savais pas mes droit lui oui il ma pris beaucoup  
d'argent je me suis rendu conte qui faisait tout l'inverse ses grasse aux personne qui mon  
contacté sur vivastreet je lui dit il ne savais put quoi dire fait appel prud'homme et eu gains de  
cause erreur du prud'homme pour mes heure de travail et mis en danger et depuis 2004 ne  
perçois ni assédic ou maladie j'ai sus que la cpam travaillée avec mes médecin et j'ai compris  
qu'il ne fallait avoir confiance ni sécurité sociale et a ce patrons malgré que ce sont des  
médecins alors moi je vous dit fait bien attention a vous moi j'ai fait appel cour d'appel de  
douai et j'espère qui regarderons bien les document que vous voyer sur cet annonce moi je  
demande de l'aide de personne de loi sérieux a titre gratuit et avoir quelque don car aujourd '  
huit fichtet banque de france n'arrive put a nourire ma famille car nous avons fait des crédit je  
demande que tout les femme du nord réalise ce que j'ai subie moralement et physiquement

malade prend plus de 22 caché part jour n'arrive put a reprendre une activité malade j'attend de vos nouvel même si vous pouvais pas m'aidée faite une signature pour preuve que vous éte avec moi . A oui cpam ma fait signé procé contre mes patron aucun nouvel de leur part demande part mon médecin maladie professionnelles j'attend des nouvel mes sa traine si vraiment il serai sérieux rien de voir depuis 2001 tout ce que j'ai eu gardé tout mes papier qui indic bien tombé malade a cause du travail que je faisait j'ai reçus document a remplire cpam me demande exatement ce que je faisait comme travail il le ses vue que plusieurs fois envoyer papier a remplir commme celui la et sur procé verbal bien incrie le travail que je faisait et les manipulation produit . Il me dise depuis des année les même question malgrée tout les preuve et attestation d'exposition reçus 8 ans après mo licenciement et rendez-vous médecin du travail 8 ans après mon licenciement attestation de personne qui on travaillé même laboratoire comme femme de ménage mon fait attestation sur l'honneur regardé sur photo et vous vérais je suis au bout de tout si il m'arrive quel que chose j'ai demandé mon marie de continué a prouvé que si je suis malade ses a rapport a mon travail a oui j'ai écrit a l'ordre des médecins et donnée document et preuve pour ce qui mon fait mes patrons médecin et le materiel réutilisé et ma mis en danger et le travail que je faisait réponce de l'ordre des médecins qui sont en étude de mon dossier alors aidée moi merci d'avance